

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 16 Septembre 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 septembre 2016 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 16 septembre 2016 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET - LE CALVEZ - FOURE - PELLERIN - SAINT VAL - WYZLIC
Mrs. COCHELIN - CHEVRON - FAUVEAU - LEHR

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme MOROY à Mme SAINT VAL
M COMBE à Mme FOURE
M FOUGEROL à M LEHR
M MARC à Mme WYZLIC

ABSENTE EXCUSEE :

Mme GIROUD

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU VENDREDI 27 Mai 2016 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à l'ordre du jour concernant le changement des volets roulants à l'école Michel Sicot.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adjonction d'une délibération supplémentaire.

DELIBERATIONS :

I) VENTE PAVILLON DES SABLONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'un montant de 142500€ pour la vente du pavillon 10 rue des Sablons. L'estimation du domaine étant de 145000€, il est proposé au conseil municipal de se déterminer sur le montant de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité la vente du pavillon au prix proposé de 142500€ net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer auprès du notaire l'acte inhérent à cette vente.

II) ACQUISITION VISIOPHONE ECOLE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Lehr qui présente le dossier de réalisation d'un réseau visiophone à l'école, permettant un meilleur contrôle des personnes pénétrant dans l'enceinte afin d'en améliorer la sécurité. Deux devis ont été demandés : Alarme 28 d'un montant de 4985€ HT, l'autre de la société Milhen d'un montant de 5049,41€ HT.

L'objet est de contrôler le portail d'entrée avec une visualisation à la garderie, dans le hall maternelles, le hall élémentaires, le bureau de la directrice et l'ancien pavillon de fonction.

Le Conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité l'installation de visiophone et retient la société Alarme 28, pour un montant HT de 4985€ et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

III) AMORTISSEMENTS 2016

Monsieur le Maire informe l'obligation d'amortir le droit d'utilisation annuel du logiciel Segilog qui est d'un montant de 2952€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'amortissement du droit d'utilisation de ce logiciel pour l'année 2016.

IV) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION 2016 :

Monsieur le Maire présente le tableau des factures validées par la trésorerie des travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2016 qui sont éligibles à une subvention au titre du fonds départemental de péréquation. Un montant de travaux de 33882.92€ n'a pas fait l'objet d'aucune autre subvention auquel s'ajoute un montant de travaux de 145273.89€ ayant fait l'objet d'aide, notamment au titre du FDAIC et des amendes de police. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions sur ces factures au titre du fonds départemental de péréquation. Le montant maximum pour notre commune de cette subvention est de 24500€ pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention (première tranche) au titre du fonds départemental de péréquation pour les travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2016.

V) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Monsieur le Maire fait part, comme les années précédentes, d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de ne pas participer au financement du FAJ.

VI) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT :

Monsieur le Maire fait part, comme les années précédentes, d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds de solidarité logement (FSL) qui s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de ne pas participer au financement du FSL.

VII) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE :

La Commune, pour la 3^{ème} année bénéficie d'un groupement de commande au sein de l'agglomération pour la fourniture de papier et de matériel de bureau. Il y a lieu de délibérer pour renouveler notre adhésion à ce groupement de commande qui à ce jour donne toute satisfaction tant sur le coût des fournitures que sur la qualité des matériels ainsi que des délais de livraison.

Le Conseil Municipal, après débat, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler la convention de ce groupement de commande.

VIII) RAPPORT ANNUEL DE DISTRIBUTION DE L'EAU 2015 :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la distribution d'eau gérée par notre délégataire. Il est fait notamment état d'un rendement de 76.9%, en baisse de 9.1% par rapport à l'année 2014. Cette baisse, à ce jour inexplicquée, n'est pas acceptable. Compte tenu des efforts engagés par la commune pour le renouvellement régulier de ses canalisations, notamment Route du Vallon, qui a fait l'objet du changement complet de sa canalisation depuis la place du Dr Jouve jusqu'à la limite de la commune. Monsieur le Maire demande à notre prestataire d'être plus réactif sur le suivi de la consommation d'eau et particulièrement sur la recherche des fuites d'eau. Il est pour cela impératif que la société Gedia concessionnaire pour la ville de Dreux et propriétaire du compteur comptabilisant l'eau vendue à la commune de Sainte Gemme Moronval, autorise notre concessionnaire à avoir un regard

permanent sur ce compteur, afin de déceler au plus tôt toute éventuelle fuite et ainsi la réparer dans les meilleurs délais.

Sur l'année 2015, on constate sur le rapport qu'entre 2014 et 2015 le nombre de mètres cubes achetés à la ville de Dreux a augmenté de 7.4% soit un volume de 66766 mètres cube achetés alors que pendant la même période le volume facturé aux consommateurs a chuté de 1.54% soit un volume de 50283 mètres cube.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de prendre acte du rapport d'activité 2015, de demander à notre prestataire d'être plus vigilant et réactif pour réparer les fuites d'eau et de demander que la société Gedia autorise notre prestataire à avoir un regard sur le compteur d'eau comptabilisant l'eau livrée à la commune par la ville de Dreux.

IX) SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (AVENANT)

La commune a délégué à l'agglomération du pays de Dreux l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables, des permis de démolir et des certificats d'urbanisme. Lors du conseil communautaire du 1^{er} février 2016 une nouvelle tarification de la gestion du droit des sols a été approuvée. Il y a lieu que cette délibération communautaire soit approuvée par les conseils municipaux. L'ancienne tarification était forfaitaire et calculée sur la population de la commune. La nouvelle tarification est basée sur une part fixe de 1€ par habitant et par an, et d'une part variable de 90€ par équivalent permis de construire :

Permis de construire = 1

Permis d'aménager = 1.5

Permis de démolir = 0.8

Déclaration préalable = 0.7

Certificat d'urbanisme = 0.4

Le Conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité cette nouvelle tarification des dossiers instruits dans le cadre de l'instruction du droit des sols.

X) REDEVANCE GEDIA

La commune a reçu la redevance de Gedia pour occupation du domaine public d'un montant de 381.71€. Il y a lieu de délibérer pour réceptionner ce montant.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité la redevance Gedia d'un montant de 381.71€.

XI) CRÉATION ÉTUDE SCOLAIRE : CRÉATION DE POSTES :

A la demande des enseignantes et des parents d'élèves, Monsieur le Maire propose de créer une étude scolaire en semaine, qui sera dispensée par les enseignantes. Il y a lieu de créer par délibération les postes de travail correspondant, afin de rémunérer ces personnes. La gestion de cette étude sera assurée par le secrétariat de mairie. Le coût total de cette étude sera répercuté aux familles.

Un courrier va être envoyé aux parents pour savoir s'ils souhaitent que leur enfant participe à cette étude. Un minimum d'enfants est nécessaire sans dépasser le nombre de 15 afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création des postes nécessaires à la mise en place d'une étude scolaire les lundis et jeudis. Le coût de l'étude scolaire sera répercuté totalement aux parents.

XII) AVENANT : DEVIS POUR CHANGEMENTS DES VOLETS ROULANTS DE L'ÉCOLE

Dossier retiré de l'ordre du jour.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire présente les rapports d'activité du centre de tri de l'agglomération du pays de Dreux ainsi que celui du distributeur de gaz Gedia. Ces rapports d'activité sont consultables au secrétariat de Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier du souvenir français remerciant la commune pour sa subvention.
- La commune a été sollicitée suite à une prolifération de chats au lotissement de la Bergerie. Mme Wyzlic nous informe que le problème a été réglé et qu'une quinzaine de chats ont été récupérés par une association.
- Monsieur le Maire fait état d'une demande d'un administré pour acquérir des parcelles appartenant à la commune au lieu-dit les Malzaux. Le conseil municipal ne souhaite pas vendre ces parcelles, éventuellement, un échange de parcelles pourrait être effectué dans l'intérêt de l'administré et de la commune.
- Monsieur le Maire présente le bilan des travaux et investissement 2016 réalisés sur la commune et présente un avant-projet des travaux à réaliser en 2017 étant bien entendu que ces travaux ne se réaliseront qu'une fois que nous serons assurés de leur financement, y compris les subventions.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal avoir donné suite à la délibération prise le 29 janvier 2016 avec la SAFER pour l'acquisition de 10 parcelles reconnues en bien sans maître. La durée de la procédure est d'environ 8 mois, les principales parcelles concernées sont la parcelle ZD3 qui jouxte la caserne de pompiers, la parcelle ZA513 au lieu-dit les Malzaux. Les 8 autres parcelles sont situées aux abords de la maison de la culture et sont majoritairement des bois.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé au Vice-Président et à Mme la Conseillère Départementale de notre canton Dreux 2, faisant état de son désaccord sur le transfert des routes départementales 308-1, 308-2 et 308 dans le patrimoine de la commune.
- Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit d'utiliser des désherbants chimiques pour détruire les herbes sur les lieux publics, notamment les trottoirs et caniveaux. Monsieur le Maire fait part de contacts avec la société Satri pour conventionner une prestation de désherbage thermique sur la commune qui viendrait en complémentarité d'un balayage des trottoirs et caniveaux, d'une périodicité trimestrielle.
- Monsieur le Maire fait état d'une étude du SDE sur l'utilisation de la borne de recharge pour véhicules électriques place du docteur Jouve. Il est constaté une progression du nombre d'utilisateurs. Pour le mois de mai 2016, 7 utilisateurs ont utilisé à 43 reprises la borne.
- Monsieur le Maire fait part d'un passage test du bus mercredi 21 septembre 2016, départ à 14h pour un retour vers 16h avec arrêt à la médiathèque et au futur pôle gare de Dreux. Les conseillers municipaux ainsi que les membres des associations de la commune sont cordialement invités à monter dans ce bus aux points d'arrêt prévus.
- Madame Pellerin fait part au conseil d'un coût élevé du centre de loisir ainsi que de certaines personnes qui n'ont pu être inscrites faute de place. Monsieur le Maire fait part qu'il a aussi été alerté par des parents du coût élevé de centre de loisir de l'ASC. Ce coût est calculé au plus juste et notre regroupement de quatre communes subventionne le centre de loisirs en fonctions des capacités financière de chacune d'elles. En moyenne la subvention est de l'ordre de 50% et est fonction du quotient familial.

TOUR DE TABLE :

Madame Wyzlic fait part de la dangerosité du carrefour route de Cherisy - rue des longs champs et demande s'il est possible de mettre un miroir. Monsieur le Maire étudiera cette possibilité bien qu'il faille être prudent dans la pose de tels équipements ceux-ci pouvant s'avérer contre-productifs, qui n'incitent pas les véhicules bénéficiant de cette visibilité artificielle à ralentir.

Monsieur Jean Pierre Lehr nous fait part d'une étude en cours dans le cadre du CISPD pour la pose d'une caméra de surveillance sur le domaine public. Par ailleurs, il informe le conseil d'une étude en cours pour sécuriser l'école et la maison de la culture par la pose de caméras de surveillance. Ce projet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Fin de la séance à 22h40

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme LE CALVEZ

Mme FOURE

Mme PELLERIN

Mme SAINT-VAL

Mme WYZLIC

M. CHEVRON

M. FAUVEAU

M. LEHR